

DÉCISION N^o : 2005-MC-1154

NUMÉRO DE PROJET SÉDAR: 747413

DOSSIER N^o : 13486 et 13463

Objet : Dalsa Corporation et Coreco Inc.
Demande de dispense de prospectus

Vu la demande présentée le 9 mars 2005;

vu les articles 11 et 50 de la *Loi sur les valeurs mobilières*, L.R.Q., c. V-1.1 (la « Loi »);

vu les pouvoirs délégués conformément à l'article 24 de la *Loi sur l'Autorité des marchés financiers*, L.R.Q., c. A-7.03.

En conséquence, l'Autorité des marchés financiers :

dispense Dalsa Corporation de l'obligation d'établir un prospectus pour le placement de ses actions ordinaires auprès des actionnaires de Coreco Inc. en échange de leurs titres dans le cadre d'un regroupement de sociétés en vertu d'un plan d'arrangement et conformément aux informations déposées auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Fait à Montréal, le 5 avril 2005.

(s) Marie-Christine Barrette
Marie-Christine Barrette
Chef du Service du financement des sociétés
SGA/ir